

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	41
Absent.e.s.....	4

Délibération n°2021-12-15b-ENS

Convention relative à la contribution de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc au titre de l'année 2020-2021 pour les élèves domiciliés à Fontenay-sous-Bois

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Délibération n°2021-12-15b-ENS

Convention relative à la contribution de la ville aux dépenses de fonctionnement
de l'école privée Jeanne d'Arc au titre de l'année 2020-2021
pour les élèves domiciliés à Fontenay-sous-Bois

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L.442-5 et suivants et R.442-44 et suivants,

VU le contrat d'association à l'enseignement public conclu le 9 novembre 1993 entre l'Etat et l'école privée Jeanne d'Arc, sise 8 rue Charles Bassée à Fontenay-sous-Bois,

CONSIDERANT, dans ce cadre, la nécessité de fixer le montant total des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires à prendre en charge par la commune pour cet établissement, sur la base des dépenses similaires exposées pour les écoles publiques communales,

CONSIDERANT le compte administratif annuel et les études de coûts (en comptabilité analytique) réalisées par le service municipal du Contrôle de gestion en liaison avec le service Enseignement,

CONSIDERANT le projet de convention fixant les modalités de prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc, au titre de l'année scolaire 2019-2020, conformément aux dispositions susvisées,

CONSIDERANT que, sauf modification légale ou réglementaire, ce projet de convention donnera lieu, chaque année, sur les bases précitées, à la conclusion d'un avenant -à approuver par le Conseil municipal- pour l'actualisation du montant des dépenses concernées,

SUR AVIS de la Commission des Finances en date du 6/12/2021,

A LA MAJORITE

Par 29 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme BENZIANE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, M.BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL

Par 6 voix contre

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, Mme MARTINEZ, Mme GAUTHIER, M. RISPAL,

Par 6 abstentions

M. CORNELIS, M. GUENICHE, Mme GARNIER, M. DAMIANI, Mme LELU, M. MULLER,

Délibération n°2021-12-15b-ENS

Convention relative à la contribution de la ville aux dépenses de fonctionnement
de l'école privée Jeanne d'Arc au titre de l'année 2020-2021
pour les élèves domiciliés à Fontenay-sous-Bois

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'école privée Jeanne d'Arc pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Jeanne-d'Arc, pour l'année scolaire 2019-2020 et les suivantes, sous la réserve mentionnée à l'article 2 et d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à le signer.

Article 2 : que, dans le cadre de ce document:

- le montant de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires de l'école Jeanne d'Arc sera, pour l'année scolaire 2019-2020, fixé à **94 338.99 euros** ;
- ce montant sera actualisé chaque année, sur les bases précitées, dans le cadre d'un avenant à approuver par le Conseil municipal.

Article 3 : La dépense globale correspondante est et sera, chaque année, inscrite au budget de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **13 JAN. 2022**

Publication
le **13 JAN. 2022**

Notification
le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP